



DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 6 mai 2025

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON, Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Isabelle BRUNEL (pouvoir à Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : avenant à la convention police pluri communale.

Le Maire rappelle : Que le nombre d'heures de passage des agents de la police pluricommunale est revu à la baisse, soit 2h par semaine au lieu de 3h ainsi que l'article 1 de l'avenant concernant la reconduction de la convention pour une durée de 3 ans.

« La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025, **renouvelable par reconduction expresse. Cette dernière prendra la forme de courriers des communes signataires de la présente convention pour formaliser leur souhait de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans. A l'issue de ce délai, un bilan de l'action et des résultats de la police pluricommunale sera organisé en comité de pilotage entre les collectivités signataires, les services de l'Etat, le Procureur de la République et la gendarmerie.**

La convention peut être dénoncée après un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties »

et invite le conseil municipal à l'approuver et à l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- . **D'approuver cet avenant**
- . **D'autoriser le maire à signer cet avenant.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Saint-Georges-Haute-Ville. The seal features a central emblem and the text "COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE" and "42 LOIRE". A black ink signature is written over the seal.

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/05/2025

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie-Claire Jasserand.

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 15/05/2025*